Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20261005-CM20260908D5-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2026

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Numéro :
CM20260908D5

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, Maire.

Date de convocation : 1er septembre 2026

PRÉSENTS : MM./MMES., Thérèse MAINGUY, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaël BROGARD, Laurent LE MEZO, Jean-Michel HUET, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Vanessa VALY, Guillaume TANGUY, Brigitte JOUANNO, Anthony MOUSSARD, Stéphane ROUAULT

EXCUSÉS :
Madame Aurélie REJAULT donne procuration à Monsieur Gwénaël BROGARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Katell VINCENT*

Objet : 3 Place de la Mairie – choix d'un nom et mise en location

Le bâtiment situé 3 place de la Maire, qui accueillait la MAM ou plus récemment le cabinet de kinés accueillera prochainement deux infirmières. Il est également susceptible d'accueillir une kinésithérapeute pédiatrique ainsi qu'au sous-sol une auto-école. Le lieu se nommera « La Ruche ».
Des travaux devront être réalisé afin que chaque espace soit adapté aux activités.

Madame la Maire fait part au conseil municipal des montants de loyers étudiés en commission :

Pièces et superficie	Proposition du prix du loyer
Sous sol 70,40 m² composé comme suit : - Garage 30,20 m² - Local 1 : 22,5 m² - Local 2 : 17,70 m²	10,00 € / m²
Rez de chaussé 50,65 m² composé comme suit : - Salon : 13,25 m² - Séjour : 16,55 m² - Chambre 1 : 9,80 m² - Chambre 2 : 11,05 m²	20,00 € / m²
Etage 34,70 m² se composant comme suit : - Pièce 1 : 10,35 m² - Pièce 2 : 11,95 m² - Pièce 3 : 12,40 m²	15, 00 € / m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 13 **- VOTANTS : 15**
- Abstentions : 0 **- Suffrages exprimés : 15** **- Majorité absolue : 8**
- POUR : 13 **- CONTRE : 2**

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE les tarifs proposés**
- **AUTORISE Madame la Maire à réaliser les baux et signer tout document relatif à la location des lieux**

Pour extrait conforme
La Maire,
Mme Thérèse MAINGUY